de leurs amis. On sait que ceux-ci ne croient pas que, après la proposition Rivet, la convention intervenue entre le président de la République et les d'Orléans doive subsister dans ses effets. »

Une proposition tendant à prolonger les pouvoirs de l'Assemblée jusqu'en 1874 ou 1875 va être prochainement déposée.

Hier, pendant qu'on procédait au dépouillement du vote pour l'élection du bureau, les députés membres de l'*Union républicaine* se sont réunis dans un des bureaux de l'Assemblée. Aucune résolution importante n'a été prise dans cette première séance. Une nouvelle réunion aura lieu à Versailles jeudi, à midi.

MM. Fourcaud, Rolland et plusieurs membres de la gauche républicaine, sont allés ce matin chez M. Thiers, pour lui demander, au nom de cette réunion, d'insister pour le retour à Paris.

Indépendamment du message de M. Thiers, la Chambre aura à entendre, peu de jours après, l'exposé financier de M. Pouyer-Quertier. Le *Journal des Débats* croit savoir que le ministre persisterait à demander à l'impôt indirect, les revenus dont-il a besoin pour payer les All mands, l'impôt sur les allumettes serait augmenté et porté à 5 centimes, chiffre rond.

La Commission des grâces vient, dit le *Constitutionnel*, de remporter un succès ; tous ceux de ses membres qui appartiennent au bureau de la Chambre, à un titre quelconque, ont été réélus.

La Commission de la réorganisation de l'armée, tiendra, sous peu de jours, une séance générale, pour entendre le rapport de M. de Chasseloup Laubat.

La presse s'est occupée pendant deux ans d'une expédition au Pôle Nord qui devait ouvrir un passage aux navires à travers les glaces. Elle ne dit rien ordinairement des expéditions de missionnaires qui vont jusque dans les pays les plus lointains frayer une voie à la civilisation. Dans notre fière société moderne, l'intérêt du commerce prime celui des âmes. Il n'a même pas été question dans les *faits divers* du journal de la nouvelle mission du Cordofan, annoncée seulement par les feuilles religieuses. Cette sainte entreprise vaut pourtant bien l'expédition du Pôle Nord.

Un apôtre part avec quelques compagnons pour fonder une mission au cœur de l'Afrique. La petite caravane de missionnaires et de religieuses va où n'a jamais été aucun voyageur. Sans armes, presque sans ressources, à des milliers de lieues de leur pays, quelques femmes viennent prendre possession au nom de Dieu, avec un simple croix, de la Nigritie centrale. Ni deserts, ni montagnes, ni fleuves ne les arrêteront. Ils partent, ils arriveront.

Nos journaux liberaux ne trouvent-ils pas que cette entreprise mérite un peu d'attention? Voilà de vrais apôtres du progrès, d'actifs ouvriers de la civilisation! Ceux ci ont vraiment l'amour de leurs frères et le zèle de la science. Ils vont là pour instruire de pauvres ignorants, pour les tirer de la barbarie, pour faire d'eux des hommes raisonnables. Plus loin que les sources du Nil, par derrière les infranchissables monts de la Lune, dans la région des lions, des sables et des tribus féroces, ils découvriront de pauvres nègres innomés dans les géographies. C'est chez eux qu'ils s'établiront.

D'abord ils prêcheront l'Evangile, ils annonceront Jésus-Christ, ils régénéreront par le baptême les fils maudits de Cham; puis ils bâtiront des écoles, ils apprendront à ces barbares enfants du desert à se vêtir, à se construire des cabanes plus solides et plus commodes, ils leur enseigneront les arts usuels. C'est le commencement de l'histoire d'une civilisation. Dix siecles plus tard, si le monde vit encore, il y aura peut-etre là un peuple policé, industrieux dans les arts, habile dans les sciences; on y admirera de grandes et belles villes, des mœurs élégantes, des institutions libérales. Un monde nouveau sera sorti du desert: la croix aura enfanté ces merveilles. Ainsi s'est fait l'Europe.

Nous voudrions poser ici une simple question à M. de la Bédollière ou à M. Guéroult. S'imaginent-ils une députation de maîtres d'école, voire même de membres de l'Institut, envoyée pour civiliser la Nigritie? De ceux surtout qu'ils voudraient préposer à l'éducation de la jeunesse, les maîtres *laïques*, sans Dieu, sans religion, sans culte, tels qu'il les faut dans les écoles de l'avenir? Les voilà arrivés sous la protection des consuls et avec toutes les commodités du voyage, au milieu de ces tribus barbares Ils tiennent l'alphabet en main, ils sont pourvus de modèles de calligraphie, ils ont de petites boules à compter. On n'en demande pas plus ici pour régénérer la France. Voyons, que vont-ils faire, que vont-ils dire? N'ont-ils pas les instruments nécessaires du progrès et de la civilisation?

Allons, M. Sauvestre, de Bonnétable, apprenez-leur donc à lire et à écrire, et vous, M. Mottu, enseignez-leur votre morale athée; faites qu'ils viennent à vous et vous écoutent, et que, à votre voix, ces peuplades féroces deviennent un peuple civilisé ! On rit, n'est ce pas ? Et quand il s'agit de nos enfants, on prend ces gens-là au sérieux !

La seule arme de conquête pour pénétrer dans les déserts ou les forêts inabordables, c'est la croix. Le seul discours à faire entendre aux oreilles barbares, c'est le nom de Dieu. Armé de la croix, avec l'Evangile en main, le missionnaire s'avance jusqu'au milieu de la tribu et dit : « Frères, je vais vous annoncer un Dieu que vous ne connaissez pas. Lui seul est le vrai Dieu. C'est notre Dieu à tous. » Le premier, le second, le troisième seront peut-être tués ; mais, à coup sûr, le dixième bâtira une église et construira une école. La civilsation sera fondée.

L'entreprise des réformateurs modernes de la société est précisément de retirer des écoles ce qui a converti et civilisé le monde : la croix et l'Evangile. Ils ne veulent plus pour élever les enfants des moyens qui ont fait l'education des peuples. Et ils parlent de progrès, de régénération, de salut par l'école!

Mais l'enfant lui-même est tout un petit monde à civiliser. Les nouveaux maîtres voudraient cependant commencer par le plonger tout à coup dans la plus profonde barbarie, lui créer même, en le privant de Dieu et de toute religion, une barbarie fictive, plus horrible que celle des Cafres ou des Polynésiens, qui adorent au moins des idoles, qui croient à une puissance supérieure à l'homme, à une autre vie. Cela est monstrueux. Il n'y a pas d'éducation sans religion. L'enfant, pour devenir un homme raisonnable, doit être élevé dans la connaissance et l'amour de Dieu, Créateur du monde, fin dernière de l'homme.

Un peuple sans religion est un peuple barbare, contenu plus ou moins par la force matérielle, mais capable de tous les excès qui déshonorent l'humanité. La Commune parisienne, issue des doctrines athées et materialistes, nous a remis en pleine barbarie. Le monde irait bientôt là sans l'Evangile. L'Eglise, au contraire, est la mère, la tutrice et la gardienne de la civilisation.

(Univers) ARTHUR LOTH.

Informations-Nouvelles

Le *Figaro* annonce que le gouvernement a décidé d'élever, à l'endroit même où ont été assassinés Mgr Darboy, M. le président Bonjean et les autres otages, c'est-à-dire dans le deuxième chemin de ronde de la prison de la Roquette, un monument funèbre qui perpétuera le souvenir du crime du 21 mai 1871.

Le monument doit être prochainement mis au concours.

D'accord avec le ministre de l'instruction publique, le ministre de la guerre fait rechercher en ce moment, dans tous les corps de l'armée, les militaires disposés à accepter l'emploi de professeurs de gymnastique dans les lycées et dans les colléges communaux.

Les professeurs de gymnastique seront classés en maîtres titulaires et en adjoints. Il parait qu'ils devront, pour être admis, avoir suivi les cours de l'École normale de gymnastique de la Faisanderie, ou présenter des certificats en bonne forme constatant leur aptitude. Leur traitement fixe serait de 600 francs par an. Il est probable qu'on prendra de préférence ceux qui seront en mesure d'enseigner, outre la gymnastique, soit le maniement du fusil, soit l'escrime ou l'équitation.

Le traité de Francfort n'a pas encore reçu les signatures des plénipotentiaires chargés de l'arrêter. Ce retard est dû à des difficultés relatives au protocole.

En ce qui concerne la convention postale avec l'Allemagne, les Prussiens élèvent des prétentions qui pourront en retarder la conclusion. Ils veulent que ces deux pays partagent également les droits perçus sur les envois de poste, et n'admettent pas, par conséquent, que chaque pays prélève sur les envois de poste, un droit proportionnel aux tarifs en vigueur dans chacun des deux pays. En sorte que si ces prétentions étaient satisfaites, l'administration allemande toucherait en droit beaucoup plus fort que le droit qu'elle touche actuellement, sur les lettres venant de France, et que nous, nous toucherions un droit plus faible que celui que nous percevons actuellement sur les lettres venant d'Allemagne.

M. Chigi aurait fait savoir à M. Thiers que, dans le cas où le pape quitterait Rome et où de trop graves obstacles politiques s'apposeraient à ce que sa résidence fût fixée en France, Sa Sainteté était décidée à se retirer au séminaire catholique de Parderborn, situé sur la limite du duché de Posen et de la Silésie. Des offres à ce sujet auraient été faites à Pie IX par le gouvernement allemand.

On parle du rappel du général Leflô, chargé de représenter notre gouvernement en Russie.

Le duc d'Aumale et le prince de Joinville ont été reçus par M. Thiers, qui leur a dit qu'il n'avait pas le temps de causer longuement avec eux, mais qu'il leur exposerait, vendredi, les motifs qui devaient encore les tenir éloignés de l'Assemblée.

Par suite de la démission de l'amiral Jaurégui berry, on compte en ce moment vingt-trois siéges vacants à l'Assemblée, par suite d'options, de décès et de démissions. La date du 14 janvier, fixée d'abord pour la convocation des électeurs, paraît devoir être retardée d'un mois. Les élections auraient lieu dans la première quinzaine de février, sans autre remise.

On va, dit-on, exécuter rigoureusement la loi sur le port des décorations étrangères.

Le flot des légionnaires de fantaisie a tellement grossi depuis quelque temps, qu'il fallait enfin l'arrêter.

Mgr. l'évêque d'Orléans n'a pu assister aux premières séances de la Chambre ; il a écrit au président que sa santé ne lui permettait pas encore de venir à l'Assemblée.

Voici les noms des présidents et des secrétaires élus dans chacun des quinze bureaux de la chambre :

1er bureau. — Président, M. Gauthier de Remilly. secrétaire, M. Lamy.

2e bureau. — Président, M. le comte de Bouillé; secrétaire, M. Grivart.

3e bureau.—Président, M. Kolb-Bernard ; secrétaire, M. L'Ebraly.

4e bureau. — Président, M. le comte de Maillé; secrétaire, M. Balsan.

5e bureau.—Président, M. Moulin; secrétaire, M le comte Duchâtel.

6e bureau.—Président, M. Saint-Marc Girardin; secrétaire, M. Paul Bourgeois.

7e bureau. — Président, M. Martel; secrétaire, M. Bigot.

8e bureau.—Président, M. Martel; secrétaire, M. Bigot.

9e bureau. — Président, M. Vitet; secrétaire, M. Baragnon.

10e bureau.—Président, M. Batbie; secrétaire, M. Vandier.

11e bureau. — Président, M. Baze, vice-président, M. Tailhand; secrétaire, M. le baron de Ravinel.

12e bureau.—Président, M. Sacagé; secrétaire, M. Savoie.

13e bureau. — Président, M. le comte de Melun ; secrétaire, M. Merveilleux-Duvignaux.

14e bureau.—Président, M. le marquis de Talhouët; secrétaire, M. Tallon.

15e bureau. — Président, M. le colonel Denfert-Rochereau; secrétaire, M. Faye.

M. Pouyer-Quertier doit déposer, après la lecture du message présidentiel, le budget de 1872.

On lit à cette occasion dans le *Siècle :*

« Le gouvernement doit demander à l'Assemblée de nommer une nouvelle commission du budget, à laquelle serait confié le soin d'étudier tous les projets d'impôts nouveaux. »

Le jury de Saint-Etienne a rendu son verdict avant-hier à minuit, à la suite duquel la cour a condamné : Amouroux, Caton, Chastel, Marchetti, Tamet, Thibaud à la déportation dans une enceinte fortifiée ; Salichon à 10 ans de détention; Gidrol Volozan à 8 ans de détention; Girard à 12 ans de travaux forcés; Rodet à 5 ans de prison ; Entressangle, Fialon, Luzier, Poncept, Rochette, Scherer à 5 ans de prison; Aulagnier, Basson, Poncetton, Villeteille à 1 an de prison. Les autres accusés ont été acquittés.

Après deux jours de plaidoiries, l'affaire Kératry-Piétri a été terminée par un jugement du tribunal de Toulouse, mettant M. de Kératry hors de cause, ordonnant que l'Etat, qui a reconnu avoir reçu 4,509 francs trouvés à la préfecture de police, rembourserait cette somme à M. Piétri.

Quant aux autres objets primitivement réclamés, l'avocat de M. Piétri n'a pas formulé de nouveau sa demande, M. de Kératry ayant établi qu'il en avait opéré la restitution.

On télégraphie de Marseille :

«Le conseil municipal d'Arles a publié une délibération en suite de laquelle vingt-trois de ses membres ont donné leur démission, motivée sur l'impossibilité d'entretenir des relations avec le nouveau préfet, auquel ils attribuent un mauvais vouloir de parti pris.

«Le bruit court que le conseil municipal de Marseille serait également en désaccord avec la préfecture et prendrait probablement une résolution semblable.

«Les feuilles radicales mentionnent qu'une démonstration silencieuse a eu lieu au cimetière israélite, où l'on est venu déposer des couronnes sur la tombe de Crémieux. Un grand nombre de femmes étaient mêlées à la foule.»

Le *Toulonnais* se fait l'écho d'un bruit mis en circulation à Toulon, et d'après lequel « le ministre de l'intérieur, sur la proposition de M. le préfet du Var, allait suspendre le conseil municipal de Toulon, à cause de la protestation illégale et anti-patriotique qu'il s'est permise contre un arrêt rendu par la justice régulière du pays.»

On se rappelle qu'à la nouvelle de l'exécution de Rossel, le conseil municipal de Toulon leva aussitôt la séance en signe de deuil et de protestation et s'ajourna au surlendemain.

Si l'administration juge à propos de prolonger la suspension des séances de ce conseil communeux, les honnêtes gens ne s'en plaindront pas, et, quand elle irait jusqu'à la dissolution, elle ne ferait qu'accroître leur satisfaction. De tels scandales ne peuvent, en effet, rester impunis.

La commission chargée de l'examen du projet de loi de M. Dufaure, relatif à la réorganisation du conseil d'Etat, a terminé ses travaux. Le rapport sera déposé dans la prochaine séance sur le bureau de l'Assemblée.

Il conclut, dit le *Siècle*, au rejet du projet du garde des sceaux. Ce projet, en effet, porte que les conseillers d Etat seront nommés par le pouvoir exécutif, tandis que la majorité entend réserver cette nomination à l'Assemblée.

On lit dans le *Bien public :*

« M. le procureur général de la Corse a été mandé à Versailles. Nous croyons savoir qu'il ne retournera pas à son poste.

On sait, en effet, que le procureur général de la Corse était connu pour ses attaches bonapartistes, et que, depuis longtemps, les républicains de l'île étaient unanimes à demander son remplacement.

Le *Mémoral d'Amiens* annonce que M. Pouyer-Quertier fait faire, dans quelques localités, l'essai d'une mesure demandée depuis longtemps par le public. Les percepteurs sont autorisés à payer les arrérages de rente sur l'Etat, qui ne se payaient auparavant qu'à la Trésorerie générale.

Si l'essai produit de bons résultats, la mesure sera généralisée par toute la France, et dispensera ainsi les titulaires de longues courses, quelquesfois très dispendieuses.

Un homme bien à plaindre en ce moment, c'est lord Londesborough, qui a eu l'honneur d'offrir récemment l'hospitalité dans son beau château de Scarborough, au prince et à la princesse de Galles, ainsi qu'à l'élite de la société anglaise.

Les fêtes ont duré plus d'une semaine, les bals succédant aux bals et les parties de chasse aux parties de chasse. Chose extraordinaire ! presque tous les invités ont eu les premiers symptômes de la fièvre typhoïde. Parmi les personnes qui ont été particulièrement indisposées, nous citerons la princesse de Galles, lady Londesborough, la comtesse de Manchester, le duc de Buccleuch, lady Russell, etc.

Lord Londesborough vient d'écrire au *Times* une lettre desespérée dans laquelle il prend le ciel à témoin de son innocence et de son attachement à la famille royale. Il déclare ne devoir jamais se pardonner la maladie du prince de Galles et de lord Chesterfield.

Nous avons annoncé hier la mort de ce dernier.

A ce sujet, le *Gaulois* raconte une anecdote fort curieuse :

Son grand-père, lord Chesterfield, était un des plus fins gourmets de l'époque. Il avait la réputation de donner les meilleurs dîners de Londres. Sa maison était le rendez-vous de l'aristocratie anglaise.

Malheureusement, lord Chesterfield était très distrait. Il avait la malencontreuse habitude d'exprimer ses idées à haute voix, sans en avoir conscience, de façon à embarrasser quelquefois les nobles hôtes à qui ces paroles s'adressaient. Lorsqu'il entrait dans le salon, où ses invités se trouvaient réunis, avant d'aller à leur rencontre il avait l'habitude de les compter à haute voix, en faisant les réflexions suivantes :

— Un, deux, trois. — Ah! voici le colonel X..., avec son nez couleur de mûre... — Quatre, cinq, six. — C'est le vieux Jones, l'idiot ! — Sept. — Je serais étonné que ce drôle eût payé sa perruque. — Huit, neuf,. — Le vieux Billy ; est-ce assez ennuyeux que, par convenance, on soit obligé de recevoir les gens de son espèce?...

Après s'être assuré, de cette façon originale, que ses convives étaient au complet, le trop communicatif amphitryon s'empressait de saluer chacun d'une gracieuse bienvenue, que venait gâter, hélas ! un inévitable et vigoureux *a parte*.

— Comment cela va-t-il, cher Roger ? disait-il, enchanté de vous voir... très enchanté... Voilà le plus immoral coquin que je connaisse... Ça va bien, cher ami?... Tâchons de ne pas bavarder sur les fredaines de sa femme... Ce cher Roger, je suis bien content de vous voir !... Tiens, je le croyais en prison. Etc., etc.

Une jolie coquille :

Dans un article dédié à Gambetta, l'auteur avait écrit : « Gambetta a été un sauveur ! » Le compositeur qui connaissait probablement les exploits de l'ex-dictateur, a mis :

« Gambetta, a été un *sauteur* ! »

L'INTERNATIONALE ET L'INCENDIE DE CHICAGO

On a déjà dit que le pétrole et l'Internationale avaient dû jouer leur rôle dans l'incendie de Chicago. Il a été établi péremptoirement que l'histoire d'une jeune servante irlandaise, cassant par mégarde sa lampe à pétrole pendant qu'elle allait traire sa vache, est une pure invention. Le feu a bien pris dans une écurie, mais allumé par un main criminelle, et, de plus, il prenait en même temps sur plusieurs points différents.

Le *Times*, de Chicago, du 23 octobre,

FEUILLETON DU JOURNAL DE FOUGAIX

DU 8 DÉCEMBRE 1871

— 22 —

Jacques de Brancion

TOME SECOND

CHAPITRE VI.

LES PREMIÈRES HIRONDELLES.

(Suite)

Comme Vivant prononçait ces dernières paroles, un spectacle, aussi étrange qu'inattendu vint frapper ses regards et ceux de la vieille femme de charge. C'était la Providence qui, à leur insu, jetait son mot suprême au milieu de leur discussion.

Un cheval moucheté de fauve sur un fond blanc de lait, dont la taille n'excédait pas quatre pieds et quelques pouces, mais dont tous les membres, admirablement proportionnés dans leur exiguité, annonçaient l'agilité unie à la vigueur, s'avançait d'un pas à la fois vif et prudent, chargé d'un de ces immenses paniers doubles qui sont d'un si fréquent usage dans les pays montagneux, où les bêtes de somme sont plus souvent employées que les animaux de trait.

Le panier de droite contenait quelques bagages rangés avec ordre et intelligence ; dans celui de gauche, se tenait assise une petite fille de huit à dix ans, dont on ne voyait que la tête à moitié cachée par un vaste chapeau de paille, et les épaules, sur lesquelles ruisselait une longue chevelure blonde et bouclée, que le zephir agitait et que le soleil faisait scintiller.

Immédiatement derrière le petit cheval moucheté, et touchant presque sa croupe, marchait d'un air délibéré un jeune et beau garçon, dont toute la personne élégante et robuste respirait la grâce séduisante de l'adolescence à son aurore.

Il était grand, élancé, souple et nerveux. Son œil noir, largement fendu, avait de la fierté et de la douceur; sa bouche résolue et spirituelle annonçait de la franchise et de la bienveillance. La vie circulait active et puissante dans ses veines fortement accusées, et déjà un léger duvet châtain-brun projetait une ombre presque mâle sur sa lèvre supérieure et sur ses joues, brillantes du coloris de la jeunesse et de la santé sous le hâle qui les couvrait. Tout son extérieur avait une simplicité majestueuse qui attirait à elle; ses moindres mouvements étaient empreints d'une sorte de noblesse inculte, dans laquelle l'instinct se révélait bien plus que l'éducation. Quant à son âge, il était impossible de le déterminer au premier abord, car le jeune inconnu était à la fois grâcieux comme un enfant et imposant comme un homme.

Le costume qu'il portait faisait merveilleusement valoir tous ces brillants avantages. Il consistait en une espèce de tunique en drap bleu barbeau, ouverte sur la poitrine et serrre au niveau des hanches par une ceinture de soie blanche et rouge.

Cette tunique, qui s'arrêtait un peu au'dessus du genou, laissait voir un pantalon de peau de daim gris-perle, que terminaient de solides brodequins en cuir rougeâtre de Hongrie. Le chapeau était de forme haute et conique, et à bords légèrement relevés, ce qui ajoutait à l'air déterminé de l'inconnu, dont l'épaule droite supportait une carabine, et sur le flanc gauche duquel descendait, suspendue par un cordon vert, une poire à poudre en corne transparente.

Quant au costume de la petite fille assise dans le panier, on n'en voyait rien de plus que son large chapeau de paille, sur lequel s'épanouissaient, fraîches, coquettes et toutes brillantes encore de la rosée du matin, deux grosses touffes de fleurs sauvages, cueillies peut-être dans les fentes des âpres rochers de Saint-Réverien.

Quand le petit cheval fut à quelques pas de l'esplanade, le jeune garçon qui le suivait se dirigea vivement vers sa tête et l'arrêta par la bride.

Puis il s'appuya contre le panier dans lequel la petite fille était assise, et après avoir contemplé en silence la tour pendant quelques secondes, il dit à l'enfant, dont il semblait le protecteur :

— Hélène, je crois que nous sommes arrivés.

— Ah ! quel bonheur ! s'écria la petite fille en se dressant dans son panier et en frappant l'une contre l'autre ses mains mignonnes, soigneusement gantées.

— Maintenant que faire? reprit le jeune garçon. Ces ouvriers que nous avons rencontrés tout à l'heure, m'ont dit que nous trouverions du monde près de la tour, et je ne vois personne à qui je puisse m'adresser.

Mais en ce moment le jeune garçon, qui, jusqu'alors, n'avait porté son attention que sur la tour, tourna ses regards vers la petite esplanade, et aperçut, quittant leur place pour venir à sa rencontre, Vivant et la vieille femme de charge.

Ceux-ci, chose bizarre et presqu'incompréhensible, ont avoué depuis, que, malgré la conversation qu'ils venaient de soutenir sur le plus ou moins de probabilités du retour de leurs anciens maîtres, c'est-à-dire des enfants, ils n'avaient eu cependant aucun soupçon en voyant le petit groupe qui stationnait à quelques pas d'eux.

Mais leur indifférence ou leur incertitude, à cet égard ne fut pas de longue durée, car le jeune garçon, franchissant résolument la moitié de la distance qui les séparait des uns des autres, souleva son chapeau avec grâce et noblesse, et dit, d'une voix dans laquel le la fermeté s'alliait à la douceur.

— Les enfants des exilés seront-ils les bienvenus varmi vous, mes amis ?

— Les enfants des exilés ! balbutia Adrienne avec une sorte d'égarement. La vérité lui apparaissait confuse, mais son esprit troublé n'osait ou ne pouvait la définir.

— Au nom du ciel, qui êtes-vous ? s'écria Vivant d'une voix à faire tressaillir dans leurs couches de pierre tous les Brancion morts depuis les Croisades.

— Je suis Jacques de Brancion, répondit le jeune garçon avec une noble confiance ; puis se retournant et désignant la petite debout dans son panier, il ajouta : — Et voilà ma sœur Hélène.

— Monsieur Jacques !!! mon Dieu soyez béni et faites-moi la grâce de ne pas mourir de joie...

Et la pauvre Adrienne, qui avait prononcé ces pareles avec un accent intraduisible, tomba à genoux et leva les mains vers le ciel.

— C'est ma bonne Adrienne, j'en suis sûr ! s'écria Jacques d'une voix émue.

Et s'inclinant vers la fidèle femme de charge, il la prit dans ses bras, la releva et la pressa avec une mâle tendresse sur son cœur.

— Monsieur Jacques, embrassez aussi